

Le peuple, de nos jours, est loin d'être blasphémateur et sacrilège; mais il est profondément indévoit. L'adoration est sortie de ses habitudes. Séparant la religion de la Justice, il est convaincu que celle-ci suffit à l'homme, que la première est de surrogation, et il a inventé un mot pour traduire cette pensée de haute indifférence, *la foi du charbonnier*.

Le peuple a compris du reste l'alliance naturelle, dogmatique, de l'autel et du trône, du prêtre et du noble. Aussi laisse-t-il l'église au bourgeois, se méfiant de la bigoterie autant que de la prêtraille.

Le peuple aspire à un gouvernement égalitaire, fondé sur des lois absolues, immanentes, comme celles que la science découvre tous les jours dans l'univers. La science, la vérité positive, objective, juridique, en tout et partout, tel est son idéal. La Providence, le bon plaisir dans le gouvernement de l'univers et de la société, lui répugne.

La résignation, aussi bien que la foi, est morte dans son cœur; il veut le droit, le travail, la liberté, n'attendant son bien-être que de ses efforts, et prêt à se faire justice du pouvoir comme de la religion.

Tous ces sentiments, obscurs encore et mal définis, pénètrent les âmes : elles en sont imbues, et si j'ose ainsi dire, transnaturées. Et plus la réaction sévit et fait d'efforts pour conjurer le péril, plus la révolte gagne, sans journaux, sans docteurs, sans missionnaires.

XL. — Ici, Monseigneur, permettez-moi pour quelques minutes d'entrer en scène : je ne saurais mieux faire, pour montrer dans sa profondeur ce phénomène de psychologie sociale, et dévoiler, *flagrante delicto*, cet état nouveau des consciences, que de citer des observations qui me touchent; vous m'en avez donné le droit par vos indiscrètes révélations.

« Les Proudhon, dit mon biographe, sont des paysans pape-

rassiers et liseurs de Codes. Toute la race est foncièrement révolutionnaire.

« De cette famille est issu un jurisconsulte célèbre. »

Pour être juste et ne pas confondre les innocents avec les coupables, il eût fallu ajouter que la branche de laquelle *le jurisconsulte célèbre est issu* est parfaitement conservatrice et pieuse, chose que je ne lui envie point; qu'elle a toujours vécu en bons termes avec le gouvernement, dont elle a, naguère encore, reçu des distinctions, ce qui ne me soucie pas davantage; qu'enfin elle n'a pas fourni rien que des gens de loi, il s'y trouve aussi des gens d'église. C'est la branche bénie, dont un rameau malheureux s'est séparé. Ainsi le schisme de Jéroboam brisa l'unité du peuple de Dieu; ainsi le moyen âge eut ses gibelins et ses guelfes; ainsi, depuis 89, la France est divisée en deux partis, le parti de la Révolution et le parti de la Contre-révolution. Pas de famille sur terre qui n'ait sa gauche et sa droite, et ne reproduise en petit cette irrémédiable scission.

Le *professeur*, c'est ainsi qu'on appelait dans la famille le célèbre jurisconsulte, disait un jour, parlant de la lignée à laquelle j'ai le malheur d'appartenir : *Il y avait une goutte de mauvais sang chez les Proudhon; elle a passé de ce côté-là*. Ce qu'il en disait du reste ne venait pas de malveillance, tant s'en faut : jamais il ne refusa service ni conseil à ces entêtés plaideurs de la branche cadette; c'était impatience pure. Quant à lui, il aimait mieux se laisser voler que plaider : il pouvait perdre.

J'ai entendu ce propos, que j'étais jeune gars. *La goutte de mauvais sang!* Vous comprenez, Monseigneur, ce que cela veut dire : toute la doctrine de la prédestination est là. C'est cette idée funeste qui, infiltrée dans l'âme des nations, rend raison de leurs luttes et donne le mot du gouvernement providentiel. Ainsi donc, moi et ceux de ma branche, nous étions prédestinés à la pauvreté, prédes-

tinés à la révolte, prédestinés aux procès, à la prison, prédestinés de l'Antechrist! Vous figurez-vous l'effet de cette sentence, rendue par un jurisconsulte célèbre, qui avait porté la soutane encore, sur un cerveau de treize ans?

Au fond, il y avait quelque chose de vrai dans l'idée du professeur : je m'en suis aperçu. J'étais allé passer une semaine de vacances à la montagne avec mes cousins de la gauche. Le hasard voulut que nous nous trouvassions logés dans une grange qu'habitait une autre famille de cousins, mais de la droite. Tous les soirs on faisait en commun la prière. Un jour, dans un accès de dévotion, celui qui en était chargé, — c'était un cousin de la droite, — commença une enfilade de *pater* et d'*ave* pour une multitude de grâces spéciales dont il pensait que chacun des assistants devait sentir autant que lui-même l'urgence et le prix : un *pater* et un *ave* pour obtenir la grâce de ceci, un *pater* et un *ave* pour obtenir la grâce de cela. On était à cinq, et la kyrielle ne finissait pas. Tout à coup un des Proudhon de la gauche se lève, met son bonnet et dit : *Tu nous ennuiés avec tes PATER; moi je ne veux point de grâce.* Ce fut un éclat de rire universel. Depuis il m'a été impossible, quelque envie que j'en eusse, de prier Dieu.

Je voudrais qu'un philosophe, de l'école éclectique ou de l'école écossaise, psychologisant doctoralement sur cet *Ite missa est* d'un paysan que la prière ennuie, *Moi je ne veux point de grâce*, me dit, après s'être tâté la conscience, s'il ne lui semble pas que cet homme, qui ne compte que sur son courage, à l'âme plus saine, plus vertueuse, que le béat qui fatigue le ciel de ses obsécérations? N'est-il pas vrai qu'il y a ici un élan de moralité qui efface toutes les formules de l'adoration païenne et chrétienne? Certes, vous soutiendriez difficilement que ce mouvement si pur, si prompt, de la vaillance humaine, est un effet de la grâce, puisqu'il est la négation de la grâce même. Et ce que disent Cicéron, Sénèque et tous les Pères, que la vertu

dans l'homme est un don de la divinité, ne peut trouver ici son application, puisque voilà une vertu qui consiste précisément à vouloir se passer de la faveur du ciel.

Or, si la conscience humaine, une fois donnée, est capable de se porter spontanément à l'action, ce qui veut dire à la vertu, elle possède en soi, *à priori*, et pour toute la durée de son existence, la Justice; nous n'avons que faire de grâces supplémentaires, ultérieures et supérieures, et la doctrine de la prédestination est une impertinence. Il n'y a point parmi nous de favoris de la Divinité : il n'y a que des braves et des lâches.

Ce n'est pas tout. Avec la Justice, nous n'avons plus que faire de la Providence d'en haut, de même que l'univers, avec l'attraction, n'a plus besoin que Dieu vienne sans cesse relancer le mouvement des sphères, prêt à s'assoupir. La société marche toute seule, fondée sur la réciprocité du respect et du service; toute intervention du Père suprême est inutile, dangereuse, immorale; c'est un non-sens. Dès lors, à quoi bon l'Église? A quoi bon la pourvoyance du pape et des princes? A quoi bon leur commandement?

Voilà, j'ose le dire, ce que sent tout homme du peuple en qui les pratiques d'oraison et les sophismes d'une philosophie naïve n'ont pas atrophié le sens moral; ce qui soutient, contre les corruptions du mysticisme et de l'ignorance, la conscience des sociétés; ce que j'ai appris dès l'enfance, et que n'a pu détruire en moi une éducation sans principes, aussi bien pour la conduite de la volonté que pour celle de l'entendement.

XLI. — Mais, Monseigneur, je ne suis pas rien que Proudhon; et s'il est vrai, comme certains physiologistes le prétendent, que dans les familles les mâles tiennent surtout de la mère, vous allez voir que je pourrais bien cumuler les vices de plusieurs races. Pour peu que ma posté-

rité continue de se croiser comme firent mon père et ma mère, Dieu sait de quelles affreuses catastrophes la société est menacée!

Mon grand-père maternel, après avoir servi pendant dix ans, comme simple soldat, sous Louis XV, rentra dans son village, où il se maria et leva charrue. Ceci se passait environ vingt ans avant la Révolution. A cette époque la noblesse, avec une fraction minime du tiers-état, formait le corps des prédestinés; le peuple était condamné à l'enfer. Du nom du régiment, Tornésis ou Tournaisis, (Tournay), où avait servi mon grand-père, les paysans le surnommèrent en patois, *Tournési*. Ce fut tout le fruit qu'il rapporta de ses campagnes. Or, la commune qu'il habitait jouissait, par ses vieilles chartes, du droit de faire du bois dans une forêt voisine, dite la Récompense, laquelle faisait partie d'un fief des seigneurs de Bauffremont. Le garde Brézet, faisant du zèle, s'avise un jour d'empêcher les pauvres usagers d'exercer leur droit : autant de contrevenants, autant de procès-verbaux. Tournési, plus hardi que les autres, voulut plaider : c'était le pot de terre contre le pot de fer; puis, c'était la justice du seigneur qui jugeait. Il fut ruiné en amendes. Un jour, en plein midi, le garde Brézet le surprend, avec sa voiture et ses chevaux, en récidive. Il était allé chercher un arbre dont il avait besoin pour le faite de sa maison; et comme, malgré les condamnations il n'entendait pas laisser périmer le droit, il ne se cachait point. — Comment t'appelles-tu? lui dit le garde. Je te dénonce procès-verbal. — Je m'appelle *Retournes-y*, répond l'autre en jouant sur son sobriquet. — Donne-moi ta hache. — Prends-la! — Et il la jette à terre, entre deux, chacun ayant sa part de champ et d'ombre. Voilà mes deux hommes, le garde d'un côté dégainant son sabre, le paysan de l'autre brandissant une bûche. Ce qui se passa je ne le saurais dire : suffit que le garde rentra chez lui éreinté, et rendit l'âme avant le vingtième jour. Au lit de

mort, il refusa de déclarer le meurtrier, connu de tout le monde; il dit qu'il n'avait que ce qu'il méritait.

Se faire justice à soi-même, et par l'effusion du sang, est une extrémité qui existe peut-être chez les Californiens, rassemblés d'hier pour la recherche de l'or, mais dont la fortune de la France nous préserve! Grâce au ciel, la Révolution de 89, en mettant fin à la tyrannie féodale et aux vexations de ses suppôts, a changé pour toujours, je l'espère, cet affreux régime. Elle a doté notre pays d'une magistrature éclairée, vigilante, intègre, sans complaisance pour le pouvoir, sans partialité pour les nobles, et qui saurait, à l'occasion, maintenir le droit d'une pauvre commune contre les empiétements d'un seigneur de Bauffremont.

Je suis donc loin d'ériger en exemple le coup de mon grand-père : qui mieux que moi sait qu'une société civilisée ne va pas chercher ses modèles dans les nécessités barbares? Je demande seulement à qui revient la responsabilité première du meurtre? Qui avait fondé la société féodale? Qui avait créé ce système, où l'autorité faisant la Justice, le respect et le droit n'étant pas réciproques, la loi étant l'expression du bon plaisir, la balance du juge trébuchait toujours du côté du pouvoir, et la morale n'avait de refuge que dans le désespoir de l'opprimé? N'était-ce pas l'Église, avec son effroyable dogme de la chute, ayant pour conséquence la misère, pour corollaire la servitude, pour règle la prédestination?

Si le seigneur prétend exercer sur moi droit de Justice, à mon tour je prétends exercer droit de Justice sur le seigneur : telle fut la pensée qui arma le bras de Tournési. Il eût frappé le justicier du seigneur, comme il frappait son garde; il eût frappé le seigneur lui-même. Pourquoi non? N'était-il pas, à cette heure, contre une tyrannie insolente, l'organe de la réprobation publique, le vengeur de l'imprescriptible droit? La commune, dont

le silence solennel le couvrit comme d'un bouclier, n'avait-elle pas depuis longtemps, par ses plaintes, par sa résignation même, rendu son verdict?

Virgile, au huitième livre de l'Énéide, représente le tyran Mézence fuyant la haine de ses sujets, qui le poursuivent d'asile en asile, et, les armes à la main, exigent son extradition :

Ergo omnis furiis surrexit Etruria justis;  
Regem ad supplicium præsentî marte repositum.

Quand les rois eux-mêmes peuvent être frappés par cette clameur de haro, la colère s'arrêterait-elle devant le chien d'un boyard?

Le crime de Tournési, si c'en fut un, est le même que celui de ces intrépides constituants qui, en 89, renversèrent le régime nobiliaire, et jetèrent les fondements d'une société nouvelle. Car vous ne pensez pas sans doute, Monseigneur, que les députés qui prêtèrent le serment du Jeu de paume, pas plus que les bandes qui prirent la Bastille, aient fait, au point de vue de la procédure existante, que les représentants affectaient de suivre, un acte légal? Cette délibération, ce serment, suivis bientôt d'une insurrection terrible, tout cela, qu'est-ce autre chose que la révolte des consciences contre la discipline providentielle, une justice exercée sur la royauté, fille aînée de l'Église, et de qui était censée émaner toute justice? En 89, la nation française tout entière est anti-prédestinatienne, et elle en produit les actes. Aussi le Serment du Jeu de paume, et la prise de la Bastille qui en fut la conséquence, et l'enlèvement de la royauté au 5 et 6 octobre, et le retour de Varennes, et le 10 août, sont demeurés dans la conscience du peuple comme des actes de haute moralité; et plus l'histoire, avec le temps, devient impartiale, plus elle les célèbre.

XLII. — Ce droit de justice individuelle, base nécessaire de la Justice sociale, et qui témoigne si haut en faveur de l'immanence, nous le retrouvons partout à l'origine des sociétés. Moïse ne fit que le consacrer en le réglementant; ses *villes de refuge* en sont la reconnaissance expresse. Il va plus loin : il établit des cas de sûreté générale où chaque Israélite est investi par la loi du droit antique de justice personnelle, et tenu de l'exercer.

« S'il s'élève au milieu de toi un faux prophète, dit le Deutéronome, homme ou femme, tu ne l'écouteras pas, tu ne l'épargneras point, tu ne le déroberas point à la justice; mais tu le tueras sur-le-champ, *statim interficies*; tu commenceras par le frapper, et tout le peuple le frappera après toi. »

C'est ce que les docteurs juifs nommaient *jugement de zèle*, et dont la Bible fournit maint exemple, notamment en Phinéas, Élie, Joad et Mathathias. L'idolâtrie était assimilée au crime de haute trahison : tout citoyen était juge et exécuteur. Il a convenu à l'abbé Bergier de révoquer en doute cette institution de Moïse, et de fausser même le texte du Deutéronome. Nous connaissons le motif de cette infidélité : la théorie chrétienne de la prédestination et la discipline catholique ne sauraient cadrer avec cet appel républicain du législateur hébreu à la justice personnelle, à la Justice immanente de l'humanité.

Voyez pourtant où nous sommes réduits, et à quel degré la provocation est venue!

Un pamphlétaire voué au service de la providence épiscopale publie ma biographie; ce qui est pire, à mon sentiment, que de m'empêcher d'exercer un droit d'affouage. Quand cette notice serait aussi anodine que l'eût pu souhaiter le plus chatouilleux amour-propre, je demanderais toujours : De quel droit cet homme se permet-il de toucher à ma personne? Comment est-il licite de biographier un citoyen, soit en bien, soit en mal? Mais ce n'est pas à ma gloire que M. de Mirecourt a publié

son pamphlet : autant qu'il est en lui, il verse le ridicule, l'odieux sur toute ma vie ; il me poursuit jusque dans ma race : il met l'interdit sur mon travail, sur la subsistance de ma famille ; il me signale à l'animadversion du pouvoir, à la haine de la bourgeoisie conservatrice ; il m'excommunie. Je veux me défendre, répondre au libelle, dénoncer au pays cette influence intolérable du clergé, rendre coup pour coup à qui de droit. Point de Justice pour l'impie : imprimeurs et libraires me ferment leur porte. Le sceau de l'Église est sur ma polémique : c'est à peine si l'on me laissera publier un livre de philosophie, un gros livre scientifique, métaphysique, historique, politique, économique, mais point du tout polémique, que ne regarderont pas les cent mille badauds qui ont dévoré ma biographie. La censure, soufflée par l'Église, arrête mes justes représailles. Point de recours : dans l'état où la recrudescence religieuse nous a mis, la loi ne protège point la vie privée ; la justice publique se tait, le parquet regarde faire. La police lit les opuscules de M. de Mirecourt vingt-quatre heures avant la mise en vente, et donne l'*exequatur* : le tribunal ne sera saisi que sur ma plainte ; et si la violence de l'outrage l'oblige à sévir, car il ne se dérangera pas pour une plaisanterie, il relatera tout au long dans son jugement la diffamation, sans dire si elle est contraire ou non à la vérité, et m'allouera pour ma réputation perdue 25 fr. de dommages-intérêts. (Voir les condamnations prononcées contre Mirecourt par le Tribunal de la Seine, 1857, au profit de Mirès et Bocage.) Supposons que je me venge : selon vous, Monseigneur, qui gouvernez par la grâce, j'aurai commis un assassinat, digne du dernier supplice ; selon le droit éternel, organisé par Moïse, j'aurai fait un acte de justice, une chose morale. Franchement, croyez-vous qu'il y ait aujourd'hui beaucoup d'hommes qui, au fond de leur cœur, hésitent entre ces deux définitions ?

XLIII. — Rassurez-vous : malgré les violences dont nous sommes témoins, je ne crois pas que la liberté ait besoin désormais, pour revendiquer ses droits et venger ses outrages, d'employer la force. La raison nous servira mieux ; et la patience, comme la Révolution, est invincible. Puis, je n'ai pas reçu de mes ancêtres rien que des leçons de meurtre ; écoutez encore celle-ci :

Tournési, raisonneur et médiocrement dévot, était mal avec le desservant de la paroisse, le curé Blessemaille. Une année, s'apercevant qu'il était l'objet des cancan, il crut devoir faire ses pâques. A qui pensez-vous qu'il s'adressa pour l'absolution ? Au curé Blessemaille lui-même, à ce prêtre vindicatif, qui fut saisi d'horreur en voyant son ennemi, l'épilogueur de sa conduite, entrer au confessionnal. Dans une sainte colère, il voulait le renvoyer. « Adressez-vous à un autre, lui dit-il. — Je ne connais que mon pasteur, » répliqua humblement Tournési. Et force fut à Blessemaille de l'absoudre, qui plus est, de le communier de sa propre main. N'est-ce pas, Monseigneur, que voilà un joli tour de soldat paysan ? Ah ! curé, tu dis que je suis un orgueilleux, un plaideur, un envieux, un mécréant. Eh bien, je te ferai lever la main et jurer sur l'hostie comme quoi tu m'as trouvé sans reproche. Communion indigne ! allez-vous dire ; profanation des choses saintes, attentat à la religion et aux mœurs ! Doucement, s'il vous plaît : le scandale, s'il y en avait, n'était que pour le prêtre ; quant aux assistants, l'édification était complète, car ils riaient tous. Au demeurant, un homme qui réunit, comme Tournési, toutes les vertus domestiques et sociales, qui n'a d'autre défaut que de taper sur le garde et de se moquer du chapelain, est essentiellement moral ; il ne lui manque que la grâce.

Tournési mourut dans l'hiver de 89, d'une chute qu'il fit sur cet affreux verglas d'impérissable mémoire. Il allait de maison en maison, chantant des complaintes ré-

volutionnaires, dans lesquelles, suivant le style du temps, les institutions féodales étaient représentées comme une punition du ciel, et la misère qui accablait le peuple comme leur conséquence :

Chrétiens, contempons les fléaux  
Dont Dieu punit nos crimes!

Ma mère nous les chantait encore : j'ai oublié la suite. Ma mère, sa fille de prédilection, pleura ce père deux longues années ; sa femme, qu'il avait épousée éprise d'un autre amour, mais dont il avait su se faire accueillir, perdit les yeux de chagrin. Montrez-moi un pape, un empereur, qui ait excité autant de regrets. Les prédestinés se font craindre : on réclame leur intercession, on ne les pleure guère. Ma mère m'a souvent répété que je ressemblais au père Tournési par le front, les yeux, le franc rire, et la large poitrine. Elle ne cessait de me raconter sa vie de famille, ses discours, son air résolu. Pour moi, je le mets au niveau des hommes de Plutarque.

## CHAPITRE VII.

Du gouvernement selon la Justice. — Réalisme du pouvoir ; force collective ; constitution de la République.

XLIV. — Ce qui fait la vie d'un état, avons-nous dit en commençant, ce qui détermine sa stabilité ou sa caducité, c'est son idée. Si cette idée exprime un rapport de justice, l'État sera, au dedans, à l'abri de toute dissolution ; au dehors, aucune puissance ne prévaudra contre lui. Si au contraire l'idée qui régit l'État est fautive et inique, alors même qu'elle aurait pour elle le préjugé universel,

l'État, en contradiction avec lui-même, tôt ou tard périra.

Il semble d'après cela que la loi d'égalité étant démontrée nous n'ayons pas davantage à nous occuper du gouvernement. Que le gouvernement se règle d'après la loi d'égalité, et, quelle que soit sa forme, du moment qu'il n'existe que pour la Justice, il est assuré de vivre ; sa constitution devient chose secondaire, qu'on peut abandonner sans inconvénient à la fantaisie populaire ou à la tradition locale.

Cependant une semblable conclusion ne serait vraie que dans une certaine limite : c'est-à-dire que, la balance des services, produits et fortunes étant opérée, on peut s'en fier à la Justice du soin de consolider l'État, et de donner la forme définitive au gouvernement. Hors de là on serait dans une grave erreur, si l'on supposait que l'équilibre économique établi, le gouvernement pût conserver l'organisation qu'il s'était donnée antérieurement d'après son idée d'inégalité. L'indifférence de la science économique, en matière de gouvernement, ne va pas si loin.

L'IDÉE du gouvernement donnée, la *forme* s'ensuit : ces deux termes sont liés l'un à l'autre, comme l'organisation de l'animal l'est à sa destinée. Nous savons quelle a été jusqu'à présent la forme des états, d'après l'idée de l'exploitation de l'homme par l'homme : Centralisation despotique, hiérarchie féodale, patriciat avec clientèle, démocratie militaire, oligarchie mercantile, enfin monarchie constitutionnelle. Quelle est la forme propre du gouvernement républicain, organisé par et pour l'égalité ? Voilà une question à laquelle il nous est impossible de nous soustraire. La Justice, sans cela, mentirait à elle-même ; elle ne serait pas la Justice, ayant moins de force créatrice que son contraire, l'iniquité (D).

Ce n'est pas tout. Jusqu'ici nous n'avons considéré dans le gouvernement qu'une forme d'action : nous ne nous sommes pas demandé si cette forme couvrait quelque chose de réel ; s'il fallait y voir une combinaison du cerveau

humain, ou la manifestation d'une nature positive. Or, l'État ayant son idée, qui est sa conscience; puis sa forme, en autres termes son organisme, qui est son *corps*, nous sommes induits nécessairement à croire que ce mot, État, pouvoir, gouvernement, indique un véritable être, puisque ce qui réunit les deux attributs de l'existence, l'idée et la forme, l'âme et le corps, ne peut pas se réduire à un néant. Quel est donc ce réalisme de l'État? En quoi consiste-t-il? Où le trouver? Je — m'explique.

XLV. — Dès le début de ces études, nous nous sommes posé la question : Qu'est-ce que la Justice?

Et le résultat de nos recherches a été de démontrer que, la religion faisant de la Justice un commandement divin, la philosophie un simple rapport, une nécessité de raison, la Justice, selon toutes deux, se réduisait pour la conscience à une abstraction; qu'ainsi le droit manquant de réalité au for intérieur, la morale entière était un pur préjugé, une soumission bénévole, nullement obligatoire, à certaines convenances en elles-mêmes dépourvues de fondement. Dans un tel état de cause, l'athéisme avait raison de soutenir que la Justice est un mot, le bien et le mal des mots; qu'il n'y a pas d'autre droit que la force, et que tout ce que la théologie et la métaphysique débitent à cet égard est fantaisie pure, logomachie, superstition.

Cependant nous voyons la Justice entraîner l'humanité, produire par son développement la civilisation, élever haut les nations qui l'observent, perdre au contraire celles qui l'oublient. Comment attribuer des effets si puissants, si réels, à une idée sans sujet, à une chimère?

Pour rendre raison de l'histoire et sauver la morale, pour expliquer la religion elle-même, force était donc de démontrer que la Justice est autre chose qu'un commandement et un rapport; que c'est encore une faculté positive de l'âme, une puissance de même ordre que l'amour, su-

périeure même à l'amour, une réalité enfin : et c'est ce que nous avons entrepris dans ces études.

Autre question.

Après avoir reconnu, dans son essence et sa réalité, la Justice, nous nous sommes demandé, passant des personnes aux choses : Quelle est la loi de production et de distribution de la richesse, en autres termes, qu'est-ce que l'économie? Existe-t-il réellement, peut-il exister une science de ce nom, ayant pour objet une réalité déterminable, possédant des principes propres, des définitions, une méthode; ou ne faut-il voir dans cette prétendue science que les actes d'un mercantilisme sans principe et sans loi, des caprices de l'imagination, des zigzags de la volonté, dans lesquels il serait illogique de chercher une ombre de raison, et qui ne tombent que sous le bon plaisir du gouvernement?

Dans ce dernier cas, il est clair que l'économie politique, se résumant en un mot, la liberté, sauf les réserves qu'impose l'État, n'est point par elle-même une science : c'est une négation, et les conclusions du socialisme sont sans fondement.

Pour nous, au contraire, l'économie est une science dans l'acception la plus rigoureuse du mot; science ayant pour but d'étudier un ordre de phénomènes qui, bien que produits sous l'initiative de la liberté, et variables à l'infini, obéissent cependant à des lois constantes, dont la certitude est égale à celle de toutes les lois qui régissent l'univers. Des *forces* et des *lois*, voilà ce qui fait la réalité de l'économie : il n'y a pas autre chose dans la physique elle-même. Grâce à ce réalisme de la Justice et de l'économie, la société n'est plus une fantasmagorie arbitraire, une figure passagère; c'est une création, un monde.

Maintenant je poursuis :

Qu'est-ce que le pouvoir dans la société? Qu'est-ce qui produit le gouvernement, et qui donne naissance à l'État?